

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-61

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2019-61

Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Modification du Plan local d'urbanisme (PLU) par déclaration de projet pour l'îlot Amédée Saint-Germain - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique prévoit l'aménagement de 738 hectares, de part et d'autre de la Garonne, sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac en lien direct avec le développement de la ligne à grande vitesse. Elle vise l'accueil de 40 000 habitants et l'implantation de 30 000 emplois.

En proximité immédiate de la gare Saint Jean, au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint- Jean Belcier, le quartier Amédée Saint-Germain est situé à l'interface de la ville de « pierre », du futur quartier d'affaires « Armagnac » et des voies ferrées. Sa réalisation est inscrite au sein de la dernière version du Plan local d'urbanisme (PLU) 3.1 de Bordeaux Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2016.

D'une surface de 10,6 hectares, le projet d'aménagement urbain a pour vocation de créer près de 1 000 logements, des commerces de proximité et de générer environ 1 500 emplois autour des grands principes suivants :

- assurer une meilleure fluidité et porosité avec le quartier du Sacré Cœur,
- favoriser une écriture urbaine en lien avec l'histoire ferroviaire du site et une mise en valeur des bâtiments anciens,
- permettre une transition cohérente avec la ville de « pierre », particulièrement pour les façades situées le long de la rue Amédée Saint-Germain.

Plus précisément sur le secteur Amédée Saint-Germain Centre, 700 à 750 logements dont 40 % de logements locatifs sociaux sont prévus ainsi que la réalisation de 5 000 m² de commerces au sein des halles ferroviaires conservées et réhabilitées. Ces commerces sont destinés à une offre de proximité pour les habitants et usagers du nouveau quartier et de celui du Sacré Cœur. Une offre de 40 000 m² de bureaux, située préférentiellement du côté des emprises ferroviaires, afin d'en limiter les nuisances, vient compléter le projet.

Ces orientations sont le fruit d'un large travail de concertation auprès des riverains conduit en parallèle des études pré-opérationnelles d'aménagement sur une durée de deux ans.

Le projet de mise en compatibilité du PLU porte sur :

- **la suppression de la disposition B8140 « ateliers Amédée » relative à « l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine ».** La démolition de cet édifice participe à l'ouverture du quartier du Sacré-Cœur en direction du sud et à l'élargissement de 5 mètres de la rue Amédée Saint-Germain. Elle sera compensée par la réhabilitation, inscrite au projet, de neuf bâtiments anciens, dont les citernes classées « Monuments Historiques » depuis le 9 octobre 2018,
- **l'ajustement des secteurs et leurs prescriptions au niveau du secteur Amédée Saint Germain :** les secteurs D et E ne sont plus soumis au respect du coefficient de végétalisation mais des règles particulières en matière de performances énergétiques et de végétalisation des espaces libres sont inscrites pour le secteur D,
- **l'actualisation du schéma relatif au complément du rapport de présentation** sur le secteur Amédée Saint-Germain Belcier, avec notamment la localisation d'un large espace planté.

Une réunion d'examen conjoint s'est tenue, le 9 juillet 2018, en présence des parties prenantes associées : Bordeaux Métropole, Etat et Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre durant 32 jours consécutifs et 27 jours ouvrés. A l'issue de cette dernière, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 17 décembre 2018.

Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'EPABE, par un courrier en date du 10 janvier 2019, a transmis le dossier de mise en compatibilité, les rapports et conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, afin de soumettre à l'approbation du Conseil métropolitain la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L153-54 et suivants et l'article R153-16 du Code de l'urbanisme,

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 9 juillet 2018,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 17 décembre 2018,

VU le dossier de mise en compatibilité du PLU,

VU le courrier de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique du 10/01/2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la suppression de la disposition patrimoniale relative aux « ateliers Amédée » permet la requalification globale de ce secteur composé d'autres édifices à valeur patrimoniale,

CONSIDERANT QUE la modification des secteurs et de leurs règles attenantes ne porte pas atteinte à l'équilibre du projet en termes de production d'espaces végétalisés et que des règles en matière de performances énergétiques sont désormais imposées dans un secteur (D),

CONSIDERANT QUE le schéma du complément de rapport de présentation est uniquement actualisé au regard des évolutions du projet et qu'il a seulement une valeur explicative,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'enquête publique la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

DECIDE

Article UNIQUE : d'approuver la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'aménagement urbain du secteur Amédée Saint Germain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 FÉVRIER 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 FÉVRIER 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS</p>
---	---